

L'UE taxe le biodiesel nord-américain (Le Figaro) 11/05/2011

AFP

11/05/2011

L'Union européenne a annoncé mercredi le renforcement de ses mesures antidumping concernant le biodiesel importé d'Amérique du Nord, car elle accuse les Etats-Unis de contourner celles qui les touchent déjà, notamment en faisant transiter leur biodiesel par le Canada.

Dans **un avis publié au Journal officiel de l'UE**, elle indique que des taxes antidumping seront désormais également appliquées sur le biodiesel importé du Canada, pur ou mélangé à plus de 20% à d'autres carburants, et qu'il ait été ou non produit dans ce pays.

Une enquête avait été ouverte l'an dernier

Pour les Etats-Unis, les taxes seront dues que le biodiesel soit importé pur ou mélangé, et ce quel que soit son taux dans le mélange final. L'UE avait instauré en 2009 des taxes antidumping sur le biodiesel américain, pour 211,20 à 237 euros la tonne, mais uniquement quand il était importé pur ou mélangé à hauteur de plus de 20% à d'autres carburants, rappelle l'avis au Journal officiel.

Une enquête avait toutefois été ouverte l'an dernier à la suite d'une plainte de la Fédération des producteurs européens de biodiesel (EBB). Ces derniers accusaient leurs concurrents américains de contourner les taxes en faisant transiter leur biodiesel par le Canada ou Singapour ou en modifiant la composition de leurs mélanges pour qu'il y représente moins de 20%. Le volet de l'enquête concernant Singapour a été clos, mais la Commission a jugé les autres accusations avérées, et décidé d'étendre en conséquence les taxes existantes.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/05/11/97002-20110511FILWWW00448-l-ue-va-taxer-le-biodiesel-nord-americain.php>